



DELIBERATION n° Del.2025-II-19
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2025

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 Février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 7
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le

24 MARS 2025

De la publication le

24 MARS 2025

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Madame Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Madame Florence GONZALES

Monsieur François HUSAK a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET

Monsieur Mohammed FAYEK a donné Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE

Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN

Monsieur Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Madame Julie DENAMBRIDE

Monsieur Olivier TISSOT-DUPONT a donné procuration à Madame Anne-Marie BERNARD

Madame Virginie DUPONT a donné procuration à Monsieur Yves CREPEL

ABSENTS : Jean-Philippe MARTINET

Approbation du Budget Annexe Eau Affermage 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°DEL-2023-IX-153, adoptant le règlement financier et budgétaire de la commune de Faverges-Seythenex le 15 Novembre 2023,

Conformément aux articles L.1612-2 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget principal de la commune et les budgets annexes sont proposés par le Maire et votés par délibération du conseil municipal, chaque année avant le 15 avril ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Est également jointe à la présente délibération, la maquette budgétaire 2025 du budget annexe Eau Affermage de la commune de Faverges-Seythenex.

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé :

- D'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2025 lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2025 conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.,
- De l'examen des propositions par la commission municipale des finances qui s'est déroulée le 24 février 2025,
- et prend fin par le vote du Conseil Municipal qui autorisera le Maire à engager les dépenses et prescrire les recettes.

Le Budget 2025 présenté comprend l'affectation anticipée des résultats conformément à la délibération **Del.2025-II-12** du 12 Mars 2025, et s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de : 792 347,15 €, inscrits par chapitres comme suit :

BUDGET EAU AFFERMAGE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025		Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	202 500,00 €	201 359,42 €	261 000,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 - Produits des services et du domaine	460 000,00 €	725 813,85 €	370 000,00 €
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	510,54 €	1 000,00 €	731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	15 890,00 €	13 946,39 €	13 317,88 €	74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 510,00 €	0,00 €	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	5 998,26 €	4 337,19 €	4 500,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	80 300,00 €	0,00 €	500,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	74,47 €	100,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	301 200,00 €	215 816,36 €	280 817,88 €	Total recettes réelles de fonctionnement	465 998,26 €	730 225,51 €	374 600,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 100,00 €	118 060,82 €	136 886,12 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 055,00 €	29 841,49 €	23 315,98 €
023 - Virement à la section d'investissement	206 150,00 €	0,00 €	374 643,15 €				
Total dépenses d'ordre	324 250,00 €	118 060,82 €	511 529,27 €	Total dépenses d'ordre	33 055,00 €	29 841,49 €	23 315,98 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement				002 - Excédent reporté de fonctionnement	126 396,74 €	126 396,74 €	394 431,17 €
TOTAL	625 450,00 €	333 877,17 €	792 347,15 €	TOTAL	625 450,00 €	886 463,74 €	792 347,15 €

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2025 compris, à hauteur de 770 043,01 € inscrits par chapitres comme suit :

BUDGET EAU AFFERMAGE - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2024 crédits ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025		Budget 2024 Crédits ouverts	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	18 720,00 €	12 480,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €	87 878,34 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	308 100,00 €	189 969,44 €	42 861,38 €	330 000,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	297 852,72 €	112 898,10 €	16 607,20 €	158 213,29 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	86 720,00 €	86 716,33 €	0,00 €	87 878,34 €	10 - Dotations et fonds	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158 155,40 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	692 672,72 €	389 583,87 €	59 468,58 €	576 091,63 €	Total recettes réelles d'investissement	230 000,00 €	18 720,00 €	12 480,00 €	246 033,74 €
					021 - Virement de la section de fonctionnement	206 150,00 €	0,00 €	0,00 €	374 643,15 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 055,00 €	29 841,49 €	0,00 €	23 315,98 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 100,00 €	118 060,82 €	0,00 €	136 886,12 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	33 055,00 €	29 841,49 €	0,00 €	23 315,98 €	Total recettes d'ordre	324 250,00 €	118 060,82 €	0,00 €	511 529,27 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	111 166,82 €	001 - excédent d'investissement	171 477,72 €	171 477,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	725 727,72 €	419 425,36 €	59 468,58 €	710 574,43 €	TOTAL	725 727,72 €	308 258,54 €	12 480,00 €	757 563,01 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 février 2025,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** le budget annexe EAU AFFERMAGE pour l'année 2025 ci-joint en annexe, conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant votés par chapitre comme répartis ci-dessus et s'équilibrant à :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	792 347,15 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	770 043,01 €

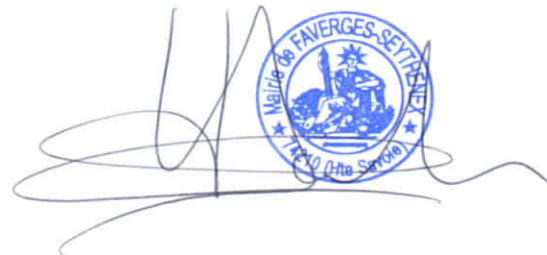
✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.